



ARTS  
ÉNERGIE  
AUDACE  
RAYONNEMENT  
ATTRACTIVITÉ  
EMPLOI  
MUSIQUES ACTUELLES  
RÊVES  
TALENTS  
GOURMANDISES  
SPECTACLES  
ÉVASION  
INNOVATION  
CRÉATION  
FILIÈRES COURTES  
ÉMERVEILLER  
RENCONTRE  
ANIMATIONS  
RYTHMES  
VITALITÉ

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 3 février 2012



# DE L'OPTIMISME ET DE LA FIERTÉ POUR NOTRE TERRITOIRE

+++++



Après avoir vécu la quasi-faillite, les difficultés du redressement, dans un plan de sauvetage historique, puis l'assainissement des finances du Conseil général de Saône-et-Loire, notre département retrouve des couleurs optimistes en reprenant ses investissements d'avenir.

**Cette assemblée départementale donnera la parole à 3 ambitions de projet nationaux qui ont choisi notre territoire pour y investir.** Ces 3 visions témoignent des nombreux atouts attractifs que révèle la Saône-et-Loire. Ces présentations permettront à chacun de pouvoir se les approprier. Il est essentiel pour ses acteurs économiques d'obtenir le soutien à la fois des élus et des saône-et-loirien.

Cette assemblée sera également l'occasion **de mettre en valeur le savoir-faire de la Saône-et-loire par le biais de la remise des prix des métiers d'art, promotion 2011.** Les conseillers généraux aborderont aussi l'aménagement numérique du territoire à travers **la présentation du schéma départemental de l'aménagement numérique**, la participation plus active des citoyens dans la politique en faveur des personnes âgées et **l'avenir de la politique départementale de l'eau** par le biais des évolutions des structures existantes.

# 2012

# ILS ONT CHOISI LA SAÔNE-ET-LOIRE...

## LE GROUPE *PIERRE ET VACANCES* SE POSITIONNE EN SAÔNE-ET-LOIRE



Le groupe Pierre et Vacances est **le leader européen du tourisme de proximité**. À travers ses marques (Pierre & Vacances, Center Parcs, Sunparks, Adagio, etc), il propose une offre unique de séjours de proximité en résidence et en village. Il s'adresse à toutes les générations et conjugue attractivité et service personnalisé.

Le groupe a pour projet de s'implanter en Saône-et-Loire par la création d'un village Center Parcs. **Créé en 1968 aux Pays-Bas, ce concept a pour objectif d'accueillir toute l'année dans des domaines forestiers des couples, des familles et des amis désireux d'échapper au stress de la vie quotidienne et de se ressourcer au plus près de la nature**. Hébergé dans des cottages vastes et lumineux, chacun profite de nombreuses activités de loisirs et de détente, intérieures comme extérieures.

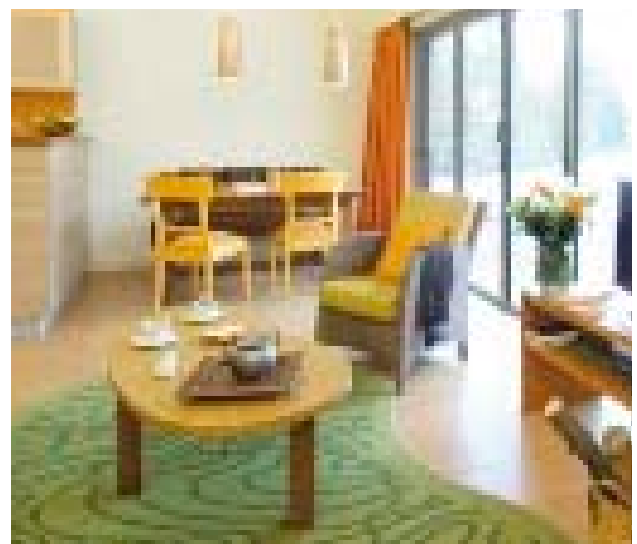
Les régions d'accueil des sites Center Parcs possèdent un riche patrimoine, offrant ainsi aux résidents la possibilité de découvrir l'histoire, la culture, l'environnement...

### LE PROJET

L'implantation en Saône-et-Loire s'explique par sa **situation géographique, une attractivité touristique forte**, une zone de chalandise importante (Rhône-Alpes, Suisse, Italie et Ile de France) et des d'infrastructures favorisant la desserte (autoroutes et gares TGV).

**Le projet consiste en la création d'un village Center Parcs d'une capacité de 400 cottages, localisé à moins de 2 heures pour attirer en court séjour la clientèle de grandes agglomérations de la région lyonnaise et de la Suisse.**

Ce village offrira une surface de 100 à 120 hectares (soit une surface constructible de 45 000 m<sup>2</sup> à 50 000 m<sup>2</sup>), ainsi qu'un espace boisé composé en partie d'arbres à feuilles non caduques (pins ou sapins). Il ne devra pas être soumis aux contraintes environnementales, ni être situé à proximité d'habitation et de préférence dans un environnement sain (plans d'eau, aucune nuisance).



## LA NATURE AU COEUR DES CENTER PARCS



Le village Center Parcs a pour objectif d'être en harmonie avec la nature. **Dès 1996, Center Parcs s'est engagé concrètement en France dans la mise en œuvre d'un Plan Environnement Entreprise en collaboration avec l'Ademe et le ministère de l'Environnement.**

À ce titre, une politique de développement durable est mise en place à toutes les étapes de la création et de gestion du site. Dès la phase de construction, **une démarche de chantier vert** est créée et complétée par une politique d'achats responsables et d'un prédiagnostic environnemental pour une meilleure intégration du site.



**Les cottages disposent d'une architecture contemporaine en bois pour une plus grande efficacité énergétique et une meilleure insertion dans les espaces boisés.** Ils privilégient les énergies renouvelables et sont labellisés HQE. Chaque site a mis en place un dispositif de tri des déchets, des voitures de service électriques, une sensibilisation aux clients au tri des déchets des clients ainsi qu'une politique interne de management environnemental.

## DES RETOMBÉES À LONG TERME

**L'implantation d'un village Center Parcs en Saône-et-Loire aura un impact et des retombées considérables pour le territoire.** En terme d'emploi, de 250 à 500 création d'emplois pendant la durée des travaux et 300 création d'emplois directs à l'ouverture du site. Pour l'économie locale, les retombées sont estimées : **5 millions d'euros générés par la sous-traitance et les achats.** Pour le territoire, des retombées fiscales importantes sont attendues : 1,3 million d'euros pour les taxes d'urbanisme, 250 000 euros pour les taxes foncières et pour les taxes de séjour.

*Faire de la Saône-et-Loire une destination touristique où l'on reste, telle est l'ambition de ce projet qui rejoint la stratégie mise en place par l'agence de développement touristique et de promotion du territoire (ADT).*

# CLUNY IV, UN NOUVEAU TERRITOIRE D'EXCEPTION DE L'ART CONTEMPORAIN



Dans les années 2000, les institutions muséales se sont mises en quête de **nouveaux territoires urbains de la culture, afin de se rapprocher des populations souvent à l'écart des lieux de création artistique**. Ce fut un succès qui apporta à ces territoires urbains une deuxième vie : le Louvre, Guggenheim ou le Musée Rodin ont tenté l'expérience.

## À LA RECHERCHE DE PROJETS INNOVANTS D'INVESTISSEMENTS CULTURELS



Les institutions muséales cherchent donc de nouveaux territoires, différents et d'exception, capables de faire rayonner une implantation culturelle internationale.

Pour elles, c'est également l'occasion de **repenser la présentation de leurs collections, d'imaginer « un autre espace muséal », plus humain, plus accessible**. C'est un « Musée – hors les murs » où tout est à inventer.

## LA SAÔNE-ET-LOIRE ATTIRE LES REGARDS

Cluny est un site emblématique par son histoire, la richesse de son patrimoine et sa notoriété européenne. **La ville de Cluny a été choisie pour accueillir une expérimentation muséographique.**

**Il s'agit d'une compétition d'art entre 4 institutions culturelles, dont l'enjeu est la course à la perception.** L'objectif est de proposer une alternative aux musées et cathédrales traditionnelles. Quatre espaces d'exposition identiques seront créés et mis à leur disposition. Elles pourront confronter leurs artistes et leurs savoir-faire sur un thème unique.

Ce projet est porté par **Nicolas Bourriaud**, directeur de l'École Nationale des Beaux Arts de Paris et **Xavier Douroux**, cofondateur et codirecteur du Consortium de Dijon et directeur artistique de la Fondation Vasarely.

Ce concept suscite déjà l'intérêt de la part de la Tate Modern (Londres) et du Moma (New-York).

# LES FRANCOFOLIES CULINAIRES À TOURNUS

À la recherche d'un lieu à l'est de la France, après la Rochelle à l'ouest, les Francofolies et Morgane Groupe ont souhaité investir la Saône-et-Loire. **Ils débarquent avec un nouveau festival ouvert à tous, « les Francofolies culinaires » qui sera lancé les 2 et 3 juin 2012 à Tournus.**



## UN FESTIVAL D'UN NOUVEAU GENRE

Il s'agit d'un festival unique et innovant en France et en Europe, **réunissant sur un même lieu deux grandes passions françaises : la musique et la gastronomie.** Un grand village éphémère verra le jour pour cette occasion à Tournus, en bord de Saône, organisé autour de 5 espaces.

## LE CHOIX DE LA SAÔNE-ET-LOIRE



**La Saône-et-Loire dispose de tous les atouts et incarne parfaitement les valeurs et les ambitions du festival :** patrimoine gastronomique, nombreux chefs étoilés, excellence des produits et savoir-faire, richesse et variété des producteurs, promotion et développement de la filière courte, capacités d'accueil, potentiel d'attractivité touristique...

Sa situation géographique est idéale pour un nouvel événement de ce type. Le centre-est de la France est peu doté en événements culturels d'envergure.

La ville de Tournus a une grande tradition gastronomique et est reconnue pour son dynamisme. **Elle a déjà prouvé sa capacité à se mobiliser pour accueillir de grands événements (Tour de France 2010).** Elle dispose d'un site idéal en bord de Saône à l'entrée de la ville, présentant toutes les garanties et les critères indispensables à ce type de projet (emplacements, modularité, accessibilité, sécurité...), offrant ainsi un vrai potentiel de développement.

## DES RETOMBÉES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Un festival de cette envergure aura un **impact direct pour le territoire.** La fréquentation envisagée est entre 12 000 et 20 000 entrées. Pour l'économie, ce sont des retombées directes liés à la fréquentation du festival et à **une communication nationale et internationale.** Cela permet aussi l'implication des entreprises et acteurs locaux, de la création d'emplois liés à l'organisation du festival, de la formation et de l'insertion professionnelle. Ce festival sera une vitrine en terme de notoriété et d'image par le biais d'une importante couverture médiatique.

**Créer un festival d'un nouveau genre,** telle est l'ambition des «Francofolies Culinaires» pour la Saône-et-Loire.

### CES 5 ESPACES MIS EN PLACE SONT :

**L'Allée des Chefs :** 5 restaurants « éphémères » permettent de découvrir à un prix accessible la cuisine de 5 chefs renommés ou en passe de le devenir.

**La Halle en folies :** espaces de promotion et de vente directe des produits d'excellence du département.

**La Grande scène :** elle sera disposée sur un terrain large, ouvert, facilement modulable et aménageable. Elle accueillera chaque soir plusieurs concerts.

**Le Chapiteau Gourmet :** un chapiteau chaleureux permettant se restaurer sainement. Il sera animé par des rencontres, des conférences, des ateliers culinaires avec des chefs et des nutritionnistes.

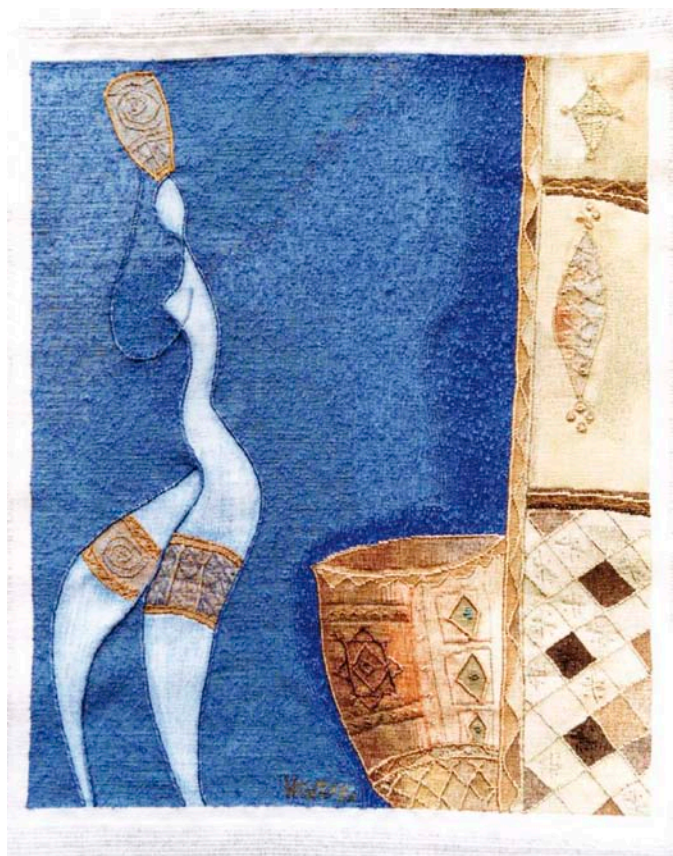
**Un espace partenaires :** il est conçu pour les rencontres et les échanges entre tous les partenaires du festival: acteurs économiques, publics et institutionnels, producteurs, médias, chefs, artistes...

**Rapport 109 – Attractivité et promotion de la Saône-et-Loire, « les Francofolies culinaires » à Tournus.**

# MÉTIERS D'ART, L'EXCELLENCE DES SAVOIRS

Dans le cadre de la promotion des métiers d'art artisanaux, les chambres de métiers et de l'artisanat des quatre départements de Bourgogne organisent le « prix départemental des métiers d'art ». La section Saône-et-Loire de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Bourgogne et le Département de Saône-et-Loire **encouragent les artisans d'art en faisant connaître leurs savoir-faire et réaffirment leur engagement.**

Lors de l'assemblée départementale du vendredi 3 février 2012, le président de de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Bourgogne et le président du Conseil général de Saône-et-loire **récompensent ces hommes et ces femmes pour leur talent et leur savoir-faire :**



- **le prix départemental des métiers d'art, catégorie métier de la toile à Marie Elise Tournebize de Chissey-les-Mâcon pour son œuvre « Icône ».** Il s'agit d'une tapisserie de basse-lisse en laine, en soie, en coton, en lin et or. Cette œuvre représente une icône de Joséphine Puget, peintre d'icône à Montpellier.

- **le prix départemental des métiers d'art spécial du Conseil général à Alban Bazatte, jeune ferronnier d'art installé à Dracy-les-Couches pour le « portail du Puits Vincent ».** Il s'agit d'un portail en fer plein, d'un poids environ 600 kg, de couleur « effet rouillé ». Cette œuvre est inspirée du style du XVIIIe siècle, époque Louis XV avec ses volutes à noyaux, ses doubles volutes, les motifs géométriques et les matériaux en fer profilé.

**La Saône-et-Loire, territoire d'excellence et de savoir-faire dans ce domaine, est le département de France qui concentre le plus grand nombre d'artisans d'Art.** Les métiers d'art regroupent des activités diversifiées alliant sens artistique et maîtrise de savoir-faire techniques, un véritable enjeu en terme d'économie locale..

# LE CITOYEN, GARANT DE LA SOLIDARITÉ

Le comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) est une instance consultative départementale placée sous la présidence du président du Conseil général.

**Le comité participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations de la politique départementale en faveur des personnes âgées par des avis consultatifs et des propositions.** En Saône-et-Loire, le Coderpa est constitué de 3 collèges regroupant 40 membres, suite à une délibération du 15 mars 2005.

Le comité a été notamment associé à l'élaboration du schéma départemental 2010 - 2014 pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein des groupes de travail mis en place dans le cadre de la concertation. Certains membres du Coderpa ont été également associés aux travaux du comité de contrôle de l'impôt « cinquième risque départemental ».

Après l'achèvement le 6 décembre 2011 des travaux du comité de contrôle de «l'impôt départemental cinquième risque», composé notamment d'un jury citoyen, il est proposé la création d'un quatrième collège au sein du Coderpa permettant d'associer aux travaux du comité les citoyens désireux de poursuivre une participation active au cœur de la politique départementale pour l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Ce collège sera composé de 10 sièges proposés en priorité aux membres volontaires du jury citoyen. Un appel à candidature serait également envisagé par le biais des supports de communication de la collectivité.

***Rapport 201 – Comité départemental des retraites et des personnes âgées (Coderpa) :  
création d'un quatrième collège « citoyens »***

# VERS UNE MUTUALISATION DES OUTILS DÉPARTEMENTAUX EN FAVEUR DE L'EAU



Dans le cadre de la politique départementale de l'eau, le Département a participé activement à la mise en œuvre de deux outils permettant aux collectivités compétentes une gestion optimale de cette ressource. Ce sont deux structures de mutualisation dont le Département est membre : le syndicat mixte départemental pour la gestion du fonds de renouvellement des réseaux de distribution d'eau (Sydro) et l'association pour la mutualisation des moyens en eau (Asmeau).

Le Sydro est amené aujourd'hui à évoluer et à se doter d'une nouvelle compétence, entraînant une révision de ses missions et de son statut. **Le Département a lancé l'initiative d'un rapprochement entre ces deux structures pour permettre la création d'une structure d'envergure départementale référente pour les collectivités.**

Le Département souhaite poursuivre le partenariat en faveur d'une politique de l'eau responsable et performante qui permette aux syndicats de retrouver au sein d'une même structure l'ensemble des prestations proposées aujourd'hui par l'Asmeau et le Sydro. Il souhaite également que cette nouvelle structure, qui deviendra un syndicat départemental, puisse assurer l'exploitation de services d'eau potable pour ses membres.

**Il s'agit à terme de poser les bases d'une alternative crédible et durable aux exploitations privées des réseaux d'eaux potable, en créant les conditions d'un véritable choix pour les collectivités.**

Le Département soutiendra la nouvelle structure en y adhérant et en mettant, à ce titre, une subvention de 800 000 euros prévue au budget 2012.

*Rapport 301 – Politique départementale de l'eau :  
évolution du Sydro et de l'Asmeau*

# UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE POUR LA SAÔNE-ET-LOIRE

Aujourd'hui, le haut débit et le très haut débit jouent un rôle déterminant dans l'évolution et la performance des territoires. Le développement de nouveaux usages, publics et privés, ont fortement évolué au cours de ces dernières années. Ce changement de comportement a eu pour conséquence une demande toujours plus forte pour l'accès à Internet et donc des débits plus importants. Pour un territoire, il s'agit de se « désenclaver », en proposant des infrastructures numériques adaptées et répondant aux besoins présents et futurs.



Le 16 décembre 2009, l'assemblée départementale autorise l'élaboration du SDTAN pour le **lancement d'une étude sur le très haut débit et recrute un cabinet spécialisé**. Un comité stratégique (État, Région, Département, collectivités locales, associations d'élus et de consommateurs, chambres consulaires, caisse des dépôts, ...) est également constitué, se réunissant cinq fois entre octobre 2010 et décembre 2011. Le projet du SDTAN est validé par le comité stratégique le 1er décembre 2011.

## **Les objectifs du schéma sont :**

### **- la mise en place de desserte 100 Mbit/s pour les sites stratégiques, soit 715 points principaux :**

- Chefs lieux de cantons, communes sièges d'EPCI,
- Principales ZAE,
- Etablissements de santé,
- Sites d'enseignement,
- Espaces culturels et touristiques,
- Espaces publics numériques et télé-centres,
- Points hauts de communication mobile,
- Tout autre site stratégique situé à proximité de la boucle optique.

**- une montée en débit ou en fibre optique pour les sites prioritaires** (sites complémentaires non intégrés dans la liste des sites stratégiques).

**- une montée en débit ou FTTH pour l'ensemble des foyers d'ici 2025 (objectif national)**

## **Le déploiement est programmé en trois étapes :**

**2017** : majorité des sites stratégiques et au moins 25% des foyers équipés en très haut débit.

**2020** : finalisation des sites stratégiques, couverture des sites prioritaires et au moins 70% des foyers équipés en très haut débit.

**2025** : tout le territoire couvert en très haut débit.

**La couverture intégrale de la Saône-et-Loire en fibre optique est estimée à 350 millions d'euros. Pour la période 2012 – 2017, la mobilisation publique est conséquente avec des investissements de l'État (11,8 millions d'euros), de la Région Bourgogne (7,5 millions d'euros), du Département (7,5 millions d'euros).**

*Rapport 403 – Aménagement numérique du territoire :  
schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Saône-et-Loire.*

# UN PARTENARIAT ENTRE LA SBTM ET LA SNCF POUR UNE LIGNE 7 PLUS PERFORMANTE



La ligne régulière n°7 du réseau départemental de transport public Buscéphale assurant la desserte de la gare TGV de Maçon Loché bénéficiait d'un accord de commercialisation jusqu'au 31 décembre 2011, permettant aux usagers de la SNCF d'acheter dans les gares et les points de ventes SNCF des billets pour tout ou partie de la ligne selon les conditions d'une « soudure » tarifaire (tarification SNCF + tarification départementale).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la ligne 7 du réseau de transport public Buscéphale reliant Mâcon à Chalon-sur-Saône est exploitée par « Sud Bourgogne transport mobilité - SBTM », la société publique locale créée par le Conseil général de Saône-et-Loire et le Conseil régional de Bourgogne.**

Un nouvel accord de commercialisation selon des modalités identiques au précédent sera mis en place entre la SNCF et la SBTM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 7 juillet 2012.

**La Saône-et-Loire est le premier département français à franchir le pas d'une gestion publique, sous cette forme, pour ses transports.** Le choix du Département, en concertation avec les autorités de transports partenaires, de réaliser une liaison rapide par la RCEA a permis d'offrir une liaison route-sncf pour l'ensemble des horaires TGV à Mâcon-Loché. Par conséquent les liaisons internes, au périmètre urbain du mâconnais, sont désormais réalisées par le Situm grâce à un transport à la demande plus adapté aux volumes des demandes.

***Rapport 403 – Contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de la ligne 7 n°7  
« Chalon-sur-Saône – Cluny – Mâcon » : Accord de commercialisation entre  
le Département de Saône-et-Loire, la SNCF et la SBTM***

# LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE, UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT

Pour relever le défi de la revitalisation économique et démographique, la voie choisie par le Département s'est voulue innovante et active, en mettant en place un véritable écosystème de rebond. **L'objectif est de dessiner le visage d'un département moderne, créatif et combatif.** Cela se traduit par exemple par une stratégie de marque et d'attractivité du territoire, par la mise en place d'outils adaptés aux nouveaux enjeux notamment économiques et par le soutien à l'agriculture, notamment la promotion de l'agriculture biologique. »

En juin 2011, le Département a initié une stratégie en faveur de la vitalité économique du territoire, afin de consolider les acquis industriels et tertiaires dans un contexte économique difficile. **Il a notamment pris l'initiative de la création d'une société d'économie mixte patrimoniale de portage d'immobilier d'entreprise.**

En complémentarité à cela, le Département a décidé d'entrer au capital de la Sem Val de Bourgogne. Créée en 1999 pour le territoire du chalonnais, cette structure d'aménagement a désormais vocation à devenir un outil technique et opérationnel au service du territoire départemental pour réaliser des opérations d'aménagement diverses.

*Rapport 603 – Sem Val de Bourgogne – entrée du Département au capital social*

# NOTES

# NOTES

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE / CONTACT PRESSE  
+ + + + +

Maxime Parédé - Rue de Lingendes - 71000 Mâcon - 03 85 39 75 18 - m.parede@cg71.fr